



Vol de copie d'examen bts sur le centre d'examen

Par **jj37000**, le **16/05/2008** à **21:08**

Bonjour,

Je suis en train de passer mon BTS banque dans un lycée public dans le 37.
Le Mercredi s'est déroulé deux épreuves, les copies sont ramassées et stockées dans un lotissement préfabriqué car le lycée est en travaux! Il se situe en plein dans l'allée de l'entrée du lycée.

Dans la nuit de Mercredi à Jeudi, une partie des copies ont été dérobées dans le préfabriqué. Les copies se trouvaient simplement sur le bureau !

Ma première question est de savoir si les copies ne doivent pas être conservées dans un coffre fort (ou sous clé) comme il en est le cas pour le stockage des sujets avant l'examen? Y a-t-il eu une faute de la part de l'administration (du lycée)?

2ème question

Le rectorat a décidé de refaire passer les deux épreuves aux étudiants s'étant fait dérober leurs copies.

On t-il le droit ? Les épreuves ne doivent être pas annulées ? Ou y a-t-il d'autres obligations de la part du rectorat suite à cette erreur ? Le cas c'est-il déjà passé? Si oui qu'elle en fut les conséquences pour l'étudiant ?

Mais la question principale est de savoir si les copies devaient oui ou non être conservées dans

un coffre fort ???

Je vous remercie par avance de votre réponse afin de savoir quelle procédure peut être mise en place.

Par **Admin**, le **16/05/2008** à **21:17**

je crois que ça rejoint cette discussion : <http://www.experatoo.com/droit-administratif/question-droit-17755-1.htm>